



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

**Appel à projets régional
« Action culturelle et langue française »**

Dans le cadre du pacte linguistique signé par le ministère de la Culture, le conseil régional des Hauts de France, le Département de l’Aisne et la communauté de communes Retz-en-Valois

et en lien avec l’inauguration prochaine la Cité internationale de la langue française, au château de à Villers-Cotterêts

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d’accueil pour d’autres, la langue française permet la communication entre tous. Or les mécanismes de relégation socio-économique et territoriale comme de non-participation à la vie sociale ont pour corollaire une insécurité linguistique, qui est souvent culturelle.

C’est pourquoi le ministère de la Culture entend contribuer à la réduction des inégalités d’accès à la langue française et à la culture en encourageant les pratiques culturelles et artistiques conçues comme des leviers d’action efficaces pour l’appropriation du français.

Pour cela, des formes particulières de médiation adaptées aux personnes ayant une maîtrise insuffisante du français doivent être mises en place avec le concours des opérateurs de la culture, comme de l’insertion, du champ socio-culturel et socio-éducatif, de la formation et de la justice.

Le ministère de la Culture - DRAC Hauts-de-France et la DGLFLF (délégation générale à la langue française et aux langues de France) - encourage, dans un objectif de démocratisation culturelle, des actions partenariales conduites à l’échelon territorial par des professionnels de la culture et des spécialistes de l’appropriation du français. Il est en outre favorable dans ce cadre à la valorisation des langues parlées par des populations d’origine étrangère ou des langues régionales.

Pour la troisième année, l’appel à projets s’inscrit dans le contexte particulier des Hauts-de-France qui accueillera prochainement la cité internationale de la langue française, territoire riche de grands auteurs : Racine, La Fontaine, Dumas, Claudel, Yourcenar, Verne - invite la région à être un territoire d’innovation et de structuration autour de la langue et de son appropriation. C’est dans ce contexte qu’un pacte linguistique a été signé en 2020 par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (région Hauts-de-France, Département de l’Aisne, Retz-en-Valois), dans l’objectif de mieux articuler les actions conduites en faveur de la langue française, de la Francophonie et des langues régionales.

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58

site d’Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00

Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>

1. PUBLICS CIBLES ET OBJECTIFS

Les personnes pouvant bénéficier de cet appel à projets sont :

- les adultes allophones
- les adultes en situation d'illettrisme
- les enfants et les jeunes en situation de fragilité linguistique, notamment les élèves allophones (sur le temps périscolaire et extra-scolaire), les mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance, les mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse
- les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi
- les personnes placées sous-main de justice
- Les actions proposées aux salariés dans le cadre de la formation mise en place par les entreprises pourront être également soutenues.

Une attention particulière sera portée aux projets concernant les territoires prioritaires (politique de la ville, territoires ruraux).

Cet appel à projets se donne pour objectif de renforcer les démarches artistiques et culturelles conçues pour développer la maîtrise du français en :

- permettant la poursuite de projets nécessitant une mise en œuvre pluriannuelle
- suscitant de nouveaux projets.

Les types de projets retenus :

Des projets locaux conduits auprès des bénéficiaires finaux cités : ils permettent aux associations et aux institutions culturelles de développer leur action en faveur de la pratique et la maîtrise du français pour les groupes cibles mentionnés précédemment, notamment dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- ateliers d'écriture, conte, poésie, BD
- lecture publique
- arts de la parole : slam, concours d'éloquence, matchs d'improvisation, parole publique et citoyenne
- patrimoines : musées, monuments historiques et sites patrimoniaux, archives, villes et pays d'art et d'histoire...
- spectacle vivant : théâtre, cirque, chanson, musique...
- cinéma, médias et pratiques numériques.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Les structures éligibles

- les associations et les institutions culturelles, qu'elles relèvent du droit privé ou de l'État ou des collectivités territoriales, dès lors qu'elles s'associent à des structures de proximité
- les associations et organismes œuvrant dans le champ de l'insertion, de la formation, de la justice, dans le champ social et socio-éducatif (hors temps scolaire, temps de loisirs des jeunes, accompagnement à la scolarité (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité), dans les dispositifs d'apprentissage du français langue étrangère, de lutte contre l'illettrisme, d'action socio-culturelle (éducation populaire, associations de solidarité notamment)

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58
site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00
Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>

Les critères de sélection

Les projets devront tout à la fois :

- permettre aux intervenants (auteurs, artistes, médiateurs, éducateurs ...) de remédier aux difficultés linguistiques des personnes accueillies ;
- proposer des formes de médiation adaptées à la situation de ces personnes ;
- préciser les objectifs artistiques, culturels et langagiers, les contenus proposés et la manière dont les contenus artistiques ou culturels permettent de développer la maîtrise du français, le choix des intervenants et des méthodes.

Les projets de terrain, à dimension locale, recourant à des dispositifs d'action culturelle dans une démarche conçue pour développer la pratique et la maîtrise du français devront :

- Reposer sur une expertise avérée dans l'accompagnement et la médiation culturelle ou l'accompagnement de personnes en difficulté avec le français
 - Associer des intervenants spécialistes de l'apprentissage de la langue à des intervenants culturels et définir la co-construction du projet entre eux

Les projets devront

- toucher au minimum un même groupe de 6 personnes tout au long du projet ;
- prévoir une évaluation formelle des acquis langagiers (cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) pour les allophones notamment) ;
- prévoir une évaluation finale du projet et un temps de restitution publique ou un retour d'expérience auxquels il conviendra d'inviter la DRAC ;
- se dérouler sur une durée d'un an maximum, évaluation finale du projet incluse;
- associer des partenaires financiers publics (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, organismes publics) ou privés.

La faisabilité des projets devra être démontrée, ainsi que la capacité de la structure à mobiliser des partenaires. L'aide accordée par le ministère de la Culture prendra la forme d'une subvention qui ne pourra excéder 70 % du budget du projet présenté. La commission de sélection des projets déterminera le taux retenu sur la base des priorités et des profils des projets, dans la limite de l'enveloppe financière dédiée à cet appel à projet.

A titre indicatif, le montant moyen de cette aide en 2021 s'est élevé à 4 019 EUR.

Le projet retenu devra être lancé au second semestre 2022 et être achevé au second semestre 2023. Il donnera lieu à un bilan intermédiaire au premier trimestre 2023 et à un bilan final au second semestre 2023.

Mise en œuvre de l'appel à projet

Les porteurs de projets transmettront leur fiche de candidature par mail à la DRAC des Hauts-de-France.

La fiche de candidature devra présenter les objectifs artistiques, culturels et langagiers des actions conçues au bénéfice des publics ciblés ; elle décrira les contenus de ces actions reposant sur l'expertise croisée d'intervenants artistiques et/ou culturels et/ou linguistiques en précisant ce choix d'intervenants et des méthodes.

Communication :

Les candidats retenus s'engageront à mentionner le soutien du ministère de la Culture sur leurs supports de communication en y apposant son logo assorti de la mention suivante : « Ce projet a été soutenu par

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58

site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00

Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>

le ministère de la Culture/DRAC des Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets régional **2022**
Action culturelle et langue française.

Suivi, bilan, évaluation de l'appel à projets :

Les porteurs de projets fourniront un bilan intermédiaire et final, le bilan final comportant un compte rendu financier de l'utilisation de la subvention du ministère de la Culture. Le cas échéant, la restitution au Trésor public de la somme allouée pourra être exigée à l'issue du bilan de l'appel à projets.

Calendrier :

Diffusion de l'appel à projets régional: mars 2022

Clôture du dépôt des candidatures: 1^{er} juin 2022 au plus tard

Annonce des résultats et notification aux porteurs de projet : fin juin 2022 au plus tard

Les candidatures seront soumises à l'analyse d'un comité de sélection formé de représentants de la DRAC Hauts de France / la DGLFLF / le CMN / la préfecture de Région, SGAR / ainsi que d'experts des différents domaines d'intervention.

Contacts DRAC Hauts de France :

Frédéric Calin
Gestionnaire instructeur
03.28.36.61.93
frederic.calin@culture.gouv.fr

Jacques SAUTERON
Conseiller Livre et Lecture
Site de Lille
03.28.36.61.92 / 06 86 63 93 34
Jacques.sauteron@culture.gouv.fr

Laëtitia Bontan
Conseiller livre et lecture
Site d'Amiens
03 22 97 33 79 / 06 87 71 48 47
laetitia.bontan@culture.gouv.fr

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58
site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00
Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>